



La Maison de l'eau Révision simplifiée du **Plan Local d'Urbanisme**

Conformément à l'article L.123-13 de la Loi Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003, la Commune de CUSY recourt à la procédure de révision simplifiée afin de rendre possible la réalisation d'un projet intercommunal qui nécessite une révision du PLU : La Maison de l'Eau, située au Pont de l'Abîme, à l'emplacement du restaurant désaffecté, propriété du **Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC)**.

Le projet a fait l'objet d'une étude préalable par la société d'équipement du département de Haute-Savoie. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le **SMIAC** et le **Parc Naturel Régional des Bauges (PNR)**. L'Architecte des Bâtiments de France doit être consulté pour tous travaux modifiant l'aspect du site. La Maison de l'Eau est inscrite dans le contrat rivière et constituera la troisième maison thématique du Parc.

Le but du projet est de mettre en valeur le patrimoine naturel, et de servir d'outil au développement local dans un site déjà attractif.

Il est envisagé la construction d'un bâtiment qui abritera un point accueil et information du public, un espace petite restauration et un centre d'interprétation sur la rivière du Chéran et les usages de l'eau.

Des espaces extérieurs seront aménagés en conséquence. Des aires de stationnement seront réalisées afin de faciliter et sécuriser les accès, ainsi que des aires de dépose et de retournement pour les cars. Des sentiers pédestres favoriseront la découverte du site.

Les gorges du Chéran et le Pont de l'Abîme sont définis en **Espaces Boisés Classés (EBC)** en raison de leur qualité.

Le règlement précise que dans les EBC les demandes d'autorisation de défrichement sont irrecevables et que les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation. Ces prescriptions interdisent donc toute évolution du bâti et tout aménagement des espaces libres dans la zone. Cependant, les constructions ou installations publiques d'intérêt général sont autorisées, ce qui correspond au projet de La Maison de l'Eau. Il convient donc de changer le zonage et le règlement du secteur concerné. Ce changement qui touche un espace naturel et un espace boisé classé relève d'une révision du **Plan d'Occupation des Sols (POS)** valant **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Une réunion de concertation avec la population,
portant uniquement sur la modification du zonage de la maison de l'eau, aura lieu
le

Vendredi 19 DECEMBRE à 20 h à la Mairie.

Ce projet de modification sera soumis à enquête publique.

Les Écoles

La commune de Cusy est heureuse d'accueillir **255 enfants** pour l'année scolaire 2003-2004.

L' école maternelle intercommunale reçoit **120 enfants** répartis en 5 classes :

Communes	Enfants	Classe	Effectif	Enseignants
Cusy	63	<i>Petite section</i>	27	Valérie Claude Directrice
Héry sur Alby	35	<i>Petite et moyenne sections</i>	9+15 = 24	Danièle Berthet
Chainaz les Frasses	18	<i>Moyenne section</i>	27	Pascale Digitello
		<i>Grande section</i>	21	Corine Sainjoire
Extérieur	4	<i>Grande section</i>	21	Bernard Adolle

Les enfants et les institutrices sont accompagnés tout au long de l'année par 3 assistantes qui sont :

Viviane Brunier- Sylvie Carrier - Marthe Viviand.

L' école primaire reçoit **135 enfants** répartis en 5 classes :

Classe	Effectif	Enseignants
<i>CP</i>	25	Patrice Gonin Directeur Corinne Rollier (décharge de direction)
<i>CE1</i>	28	Chantal Vanetti
<i>CE1 CE2</i>	6+23 = 29	Joëlle Robin
<i>CM1</i>	28	Mylène Legras
<i>CM2</i>	25	Marie-Lyne Colson

Le Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire a ouvert ses portes le 1er décembre 2003. Il est géré par une commission de parents bénévoles et d'élus municipaux. Quatre groupes de travail se sont constitués, avec à leur tête un référent identifié.

La commission est sous la responsabilité de la mairie.

Président: Jean-Marc Renard – Vice présidents: Patricia Laurieux (école primaire), Philippe Mermoz (école maternelle)- Secrétaire: Corinne Seuté- Représentants mairie: Katy Arestan, Bruno Grand, François Meusnier.

Groupes de Travail	Relation avec les Parents	Vie du restaurant scolaire	Relation SHCB	Inscriptions Relances
Parents Référents	Eric Nicod	Jean-Luc Sisto	Pierre Maréchal	Marie- Christine Brunier
Membres	Alain Cadoux	Sylvie Richter Patricia Laurieux Philippe Mermoz Philippe Faivre	Fabien George	Sarah Mollier Isabelle Warin Muriel Gibert Marie Chapellet Corinne Seuté

Le nouveau règlement intérieur qui a été élaboré et distribué à chacun des enfants des deux écoles comporte un coupon réponse détachable à retourner signé par les familles concernées après prise de connaissance. Pour l'année scolaire 2003-2004, le prix du repas est de **3,57 €** ou **4,27 €** selon le quotient familial et de **5.56 €** pour les repas exceptionnels, tous les types de repas étant à payer d'avance. Le système de liaison froide mis en place implique une plus grande rigueur dans la gestion des inscriptions, le nombre de repas devant être communiqué à la société SHCB 48 h à l'avance. Du 1er au 19 décembre 2003 seuls les enfants précédemment admis sont accueillis afin de roder le fonctionnement du nouveau mode de restauration et de permettre une ouverture à tous ceux qui le souhaitent dès le 05 janvier 2004.

Cusy, le 1 août 2003

Madame, Monsieur.

Avec la persistance d'une sécheresse exceptionnelle, la commune se trouve particulièrement affectée depuis le début du mois de juillet par une diminution de la disponibilité de ses ressources en eau potable.

Je tiens à vous faire par de l'évolution de cette situation contraignante pour chacun d'entre nous.

Où en sont les ressources en eau potable de la commune ?

Chaque foyer est alimenté par les seules ressources de la commune exploitées au pied de la montagne de Banges : essentiellement celles de la Tuillère (sources) et celles des Chavonnes (sources et nappe phréatiques exploitée par forage). Ainsi en temps normal, l'exploitation de ces ressources permet de satisfaire largement les besoins ordinaires de la commune.

Face à cette situation climatique, et après l'arrêté préfectoral, j'ai décidé de restreindre les horaires de distribution de l'eau pour éviter une rupture totale d'approvisionnement. De fait, en limitant la consommation d'eau, les réservoirs et la nappe phréatique ont pu se recharger. Simultanément, et durant quelques jours, nous avons entrepris un remplissage du réservoir de la Tuillère par camion citerne. Puis après une tentative de connexion sur le réseau de St Offenge, c'est finalement une connexion de secours sur le réseau de St Ours qui permet de compléter notre approvisionnement. Néanmoins, nous devons rester très vigilants.

Pourquoi la plage horaire de distribution annoncée n'a pas toujours été respectée ?

La commune gère deux réseaux (Tuillère et Chavonnes) très étendue (près de 30 km) desservant de nombreux hameaux. L'alimentation s'effectue uniquement par gravité. Aussi, la mise en place d'une distribution d'eau temporaire n'est pas sans difficultés (faible pression en bout de réseau, pointe de consommation lors de la réouverture des vannes, gestion des interconnexions). Ainsi certains foyers ont disposé d'eau durant plus de 4 heures tandis que d'autres n'ont eu que 2 à 3 heures voire même pas du tout.

Dès lors et malgré tous les efforts entrepris, il s'est avéré impossible d'alimenter tous les foyers simultanément. Si certains ont disposé d'eau avant 17h et au delà de 21h, d'autres ont été beaucoup plus pénalisés. Par ailleurs, une distribution continue a été assurée pour les artisans et commerçants.

Va-t-il y avoir encore des restrictions ?

La situation se stabilisant, l'approvisionnement de tous les foyer se normalise. Pour autant, je rappelle que l'arrêté préfectoral reste toujours en vigueur (limitation des usages).

Si la situation climatique devait perdurer, il est possible que de nouvelles mesures de restrictions soient nécessaires.

L'eau est-elle potable ?

Durant ces perturbations de réseaux, sur recommandation de la DDASS, il a été nécessaire de chlorer l'eau. L'altération du goût ne modifie en rien la potabilité de l'eau distribuée.

Je remercie la grande majorité de la population pour la compréhension de cette situation exceptionnelle et des efforts consentis par chacun.

Le Maire,
Jean-Claude GUERAZ

